

Jean-Pierre Sueur est intervenu lors de l'examen, par le Sénat, d'une proposition de loi de Catherine Troendle visant à rendre effective l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact avec des mineurs lorsque la personne a été condamnée pour des agressions sexuelles sur mineurs. Il reviendra sur cette question lors de l'examen du texte préparé par le gouvernement à ce sujet qui est actuellement examiné par le Conseil d'État.

>> [Lire son intervention en séance publique](#)